



Séminaire - Les midis de l'entreprise

Les nouvelles dispositions légales applicables aux associations sans but lucratif et aux fondations

Invitation

**Mardi
7 mai 2024**

12h15 - Accueil
12h30 - Conférence
13h00 - Déjeuner-buffet

En français
Séminaire gratuit

Nous avons le plaisir de vous inviter au prochain midi de l'entreprise qui se déroulera dans l'auditorium d'Arendt House le **mardi 7 mai 2024** à **12h30** sur le thème : **Les nouvelles dispositions légales applicables aux associations sans but lucratif et aux fondations.**

La nouvelle loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations, remplaçant les dispositions obsolètes de la loi précédente de 1928, est entrée en vigueur le 23 septembre 2023.

Les nouveautés apportées visent à simplifier les formalités administratives, accroître la sécurité juridique et favoriser une meilleure transparence.

Quelles sont ces nouveautés et quelles sont les démarches à entreprendre afin de s'y conformer ? Quels sont les détails concernant son entrée en vigueur et quels sont les délais de transition ?

Toutes ces questions seront traitées par nos experts [Sophie Calmes](#), [Philippe Harles](#) et Michel Graas au cours d'une présentation de 30 minutes qui sera suivie d'une session de questions-réponses.

Pour d'éventuelles questions, n'hésitez pas à contacter notre équipe Events (events@arendt.com).

Nous espérons vous voir nombreux et nous nous réjouissons de vous accueillir à ce midi de l'entreprise.

Arendt & Medernach
arendt.com

[INSCRIVEZ-VOUS_](#)

[AJOUTER AU
CALENDRIER_](#)

OU ?

Arendt House

41A, Avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
LUXEMBOURG

[Access map_](#)

Les orateurs



Sophie Calmes
Senior Associate
[En savoir plus_](#)



Michel Graas
Associate



Philippe Harles
Partner
[En savoir plus_](#)



Arendt & Medernach SA
Registered with the Luxembourg Bar
RCS Luxembourg B 186371

arendt.com

41A avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
T +352 40 78 78 1